

Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Accompagnement des actions menées en partenariat

Intégration et Lutte contre les Discriminations

Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Conseil Local de Prévention et de Sécurité

Crédits d'intervention du SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté



Prévention de la délinquance et tranquillité publique- Accompagnement des actions menées en partenariat	
Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	<p>* Favoriser l'accès à la culture, la pratique sportive, la continuité éducative, l'accès à l'emploi, la connaissance des dispositifs en faveur de l'emploi, la tranquillité publique au quotidien dans les territoires * Soutenir les parents * Prévenir la récidive, les conduites à risques * Mettre en oeuvre un projet territorial de santé public à travers le dispositif ASV * Relancer la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) * Améliorer la qualité de vie des habitants des territoires prioritaires</p>
Objectifs	<p>* Garantir la fréquentation des structures culturelles et sportives par les habitants de quartiers prioritaires * Réduire les écarts de résultats scolaires des établissements situés en ZEP * S'assurer que les parents cumulant des difficultés éducatives et socio-économiques bénéficient d'actions de soutien à la parentalité * Renforcer les compétences des acteurs de territoire (professionnels, bénévoles et habitants) * Mettre en oeuvre des actions en faveur de l'emploi et lever les freins à l'embauche * Renforcer le lien entre opérateurs autour de l'emploi (politique, proximité, entreprises) * Développer les coopérations et les échanges d'expériences entre acteurs * Prévenir la récidive (surtout celle des primo-délinquants) * Prévenir les conflits entre utilisateurs d'un même espace public * Améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux * Faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables * Renforcer l'initiative des habitants et des associations autour du concept de Gestion Urbaine de Proximité</p>
Public	Population vivant dans les quartiers prioritaires au sens de la politique de la ville (particulièrement en ZUS)
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
Calendrier	
Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Prévention de la délinquance et tranquillité publique- Accompagnement des actions menées en partenariat	
Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)

Autre	
Critères d'évaluation	Rien d'établi à l'heure actuelle
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
Divers	NB : 5 instances thématiques se réunissent pour affiner le diagnostic, rédiger le cahier des charges des appels à projets, contribuer à l'évaluation et au bilan annuel d'activités

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique -
Intégration et Lutte contre les Discriminations**

Qu'est-ce que c'est ? Orientation	
	-
Objectifs	* Faciliter l'accès aux services publics et aux dispositifs de droit commun * Conduire des actions spécifiques destinées à rétablir l'égalité des chances * Mener des programmes de prévention et de lutte contre les discriminations en direction des acteurs publics et privés ----- Crédits alloués en complément du dispositif CLAS
Public	Les personnes immigrées ou issues de l'immigration
Territoire	ZUS et quartiers prioritaires d'initiative locale
Partenaires	Les signataires du CUCS : * services de l'Etat, Préfecture * CG, communes et EPCI * CAF * CDC * bailleurs sociaux
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture - CAF - services de l'Etat - CG - Collectivités locales et leurs EPCI
Calendrier	
Appel à candidature	Appel à projet CUCS d'octobre 2007
Clôture des candidatures	Appel à projet permanent
Instruction des dossiers	* Etude de recevabilité des dossiers via les communes * Instruction interne aux partenaires financiers avec rendu d'un avis * Examen par les différentes instances thématiques * Sélection par le comité technique * Validation par le comité de pilotage
Mise en paiement	Selon les projets, tout au long de l'exercice budgétaire
Bilan	Annuel (au plus tard le 30 juin)
Autre	
Critères d'évaluation	Pas de critères particuliers retenus à l'heure actuelle
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture
Divers	

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique -
Fonds Interministériels de la Prévention de la Délinquance**

Quest-ce que c'est ? Orientation	
	* Mesures d'accompagnement parental proposées par le maire * Mesures de lutte contre l'absentéisme scolaire * Mesures susceptibles d'être préconisées par les groupes de travail des CLSPD etc.
Objectifs	Soutenir des actions au bénéfice des personnes et des familles dont le comportement est préjudiciable pour autrui et pour elles-mêmes (avec la recherche d'un effet direct sur les réalités locales de la délinquance)
Public	Ces crédits peuvent financer des actions de prévention de la délinquance s'inscrivant dans le cadre des plans départementaux de prévention prévus par la loi. Dans ce cadre, les bénéficiaires du FIPD peuvent être les collectivités territoriales, leurs groupements, des organismes publics ou privés, notamment les associations, ainsi que les services de l'Etat.
Territoire	* les villes ou EPCI concernés par un CUCS (sachant que la circulaire interministérielle du 4 décembre 2006 dispose que les CLS de nouvelle génération seront conclus en priorité sur ces territoires) * les villes ou EPCI concernés par un CLS de nouvelle génération (qui se situent sur des territoires non couverts par un CUCS) * les villes ou EPCI ayant créé un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) en vertu des dispositions de la loi sur la prévention de la délinquance, pour autant qu'elles aient conclu avec l'Etat un plan de prévention de la délinquance
Partenaires	* Collectivités territoriales (villes, EPCI, CG) * "Grosses" associations * Gendarmerie, police nationale (création d'un CLS) * SPIP, Maison d'arrêt
Organismes financeurs	ACSé via la Préfecture
Calendrier	
Appel à candidature	Dès la notification des crédits : mars-avril
Clôture des candidatures	Fin juin
Instruction des dossiers	Juillet
Mise en paiement	Septembre
Bilan	Bilan annuel de la Préfecture sur la totalité des actions menées (présentation au Comité interministériel de prévention de la délinquance)
Autre	
Critères d'évaluation	Impact concret et direct sur la délinquance
Organismes gestionnaires	ACSé via la Préfecture

Divers	
--------	--

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique -
Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la
Délinquance**

Qu'est ce que c'est ? Orientation

	Le CCSPD est avant tout un lieu d'observation, d'échange, de capitalisation d'expériences et de formation qui accompagne les communes membres sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance, développe des actions intercommunales et les évalue. Il s'est fixé les orientations suivantes : * Coordonner des élus, des professionnels et des habitants, acteurs de la prévention de la délinquance * Prévenir les risques d'incidents et d'accidents liés à la circulation et aux déplacements * Limiter les conduites à risques pouvant constituer des facteurs de délinquance * Réduire la récurrence des délinquants
Objectifs	* Création de la maison de la justice et du droit * Développement de lieux et amélioration des conditions d'accueil vers la responsabilisation * Elaboration d'outils stratégiques pour la sécurité et la prévention * Renforcement des partenariats entre communes, gendarmerie et police nationale * Soutien à la sécurité routière : "voir et être vu" * Identification, renforcement et coordination des actions de sensibilisation aux conduites à risques
Public	Tous publics oeuvrant en matière de sécurité et de prévention vis-à-vis notamment des jeunes confrontés à la délinquance
Territoire	Les 31 communes de la communauté d'agglomération d'Angers
Partenaires	• Élus et représentants des communes • Préfet, procureur de la République • Représentants des services de l'État • CG • CAF • Représentants des partenaires confrontés aux problèmes de délinquance (associations, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux...)
Organismes financeurs	Angers Loire Métropole
Calendrier	
Appel à candidature	En continu
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Mission "politique de la ville" = gestion des fonds CUCS et des fonds propres CCSPD (sur avis) ----- * Commission habitat-politique de la ville pour avis = 4ème lundi du mois * Conseil communautaire pour vote = 2ème jeudi du mois suivant Délai moyen de 1,5 mois après dépôt des dossiers
Mise en paiement	Au cas par cas en fonction des actions Versement dans les 3 semaines suivant la mise en paiement
Autre	
Bilan	Bilan annuel de l'ensemble des actions développées
Critères d'évaluation	Suivi des actions (taux de récurrence, faits constatés)
Organismes gestionnaires	Angers Loire Métropole
Divers	Actions portées directement par le CCSPD qui viennent s'inscrire en complément des actions financées et soutenir le projet : * Maison de la Justice et du Droit * Prévention des conduites à risques (en partenariat avec des assoc)

Prévention de la délinquance et tranquillité publique - Conseil Local de Prévention et de Sécurité	
Qu'est-ce que c'est ? Orientation	
	Les orientations semblent être considérées au travers des réponses des autres partenaires comme des déclinaisons potentielles du dispositif, voici ce qui se fait actuellement : * correspondants de nuit * soutien et accompagnement des associations dites "de justice" * travail en élaboration (dans le cadre du FIPD) autour de 3 projets : - la médiation en centre ville - la parentalité - la video surveillance
Objectifs	Les objectifs seront à revoir suite au DLS. La liste actuelle relève davantage de thématiques que d'objectifs : - sécurité et prévention situationnelle - accès au droit - tranquillité publique et médiation - prévention de la délinquance des mineurs - sécurité routière - développement opérationnel des réseaux
Public	Tous publics, notamment : * les personnes placées sous main de justice * le public marginalisé * les victimes
Territoire	L'ensemble du territoire de la ville... Concentration des actions dans les quartiers prioritaires
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Élus et représentants des communes • Préfet, procureur de la République • Représentants des services de l'État • CG • CAF • Représentants des partenaires confrontés aux problèmes de délinquance (associations, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, transporteurs...)
Organismes financeurs	Ville - ACSé (fonds CUCS) - FIPD - CG - Angers Loire Métropole - Bailleurs sociaux
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Selon la nature des demandes : - Soutien aux associations = mars N (dossier avec versements informatisés) - Projets instruits via le CUCS ou via le FIPD (à venir) - Convention CDN = ses propres instances - Problématiques avec ou sans cofinancement = traitement en temps réel (la solution ne passant pas toujours par un financement)
Mise en paiement	Selon les modalités d'instruction : cf. les dossiers explicités ci-dessus
Bilan	Bilan annuel en théorie
Prévention de la délinquance et tranquillité publique - Conseil Local de Prévention et de Sécurité	
Autre	

Critères d'évaluation	Suivi des bilans annuels et impact sur le territoire NB : Evaluation à retravailler en 2008 suite aux orientations du DSL
Organismes gestionnaires	Ville d'Angers
Divers	

**Prévention de la délinquance et tranquillité publique -
Crédits d'intervention du SPIP
(Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)**

Qu'est-ce que c'est ? Orientation

	* Décloisonner les milieux "fermé et ouvert", en créant des équipes unifiées sous l'autorité du directeur du SPIP * Mettre en place des actions concertées au niveau départemental * Permettre un meilleur suivi des condamnés alternativement pris en charge en milieu ouvert et en milieu fermé * Développer les aménagements de peines
Objectifs	* Prévenir la récidive * Favoriser la réinsertion des majeurs placés sous main de justice * Veiller au respect des obligations imposées par le magistrat * Réaliser des enquêtes sociales préalables à la comparution devant une juridiction * Assurer le suivi des contrôles judiciaires * Aider à la prise de décision de justice * Proposer des aménagements de peines * Prévenir les effets désocialisants de l'incarcération * Maintenir les liens familiaux et sociaux * Aider les sortants de prison
Public	Les personnes placées sous main de justice
Territoire	Le département du Maine et Loire
Partenaires	* Les missions locales * Les associations * L'ANPE * Les services de santé (DDASS, DDISS, CHU) * Les autres services de l'Etat * Le CG, les communes, l'agglomération * Les magistrats
Organismes financeurs	Direction Interrégionale de Rennes
Calendrier	
Appel à candidature	
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	Selon les besoins et les projets à mettre en œuvre (montant supérieur à 4 000 € uniquement)
Mise en paiement	Mandat administratif - à la fin de la prestation de service (ie. service fait)
Bilan	Bilan annuel
Autre	
Critères d'évaluation	Nb de personnes concernées, satisfaction des bénéficiaires, respect des objectifs fixés
Organismes gestionnaires	Ministère de la Justice Direction de l'Administration Pénitentiaire
Divers	Suivi des individus sur mandat judiciaire & possibilité de subventionner des partenaires qui contribuent à la lutte contre la récidive, l'illettrisme, l'indigence : Mission locale, Abri des familles, Jardins de Cocagne, AAATF, ASDASCS (activités culturelles en détention)

**Prévention de la Délinquance et tranquillité Publique -
Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté**

Qu'est ce que c'est ? Orientation	
	Le CESC constitue une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière de prévention, d'éducation à la citoyenneté et à la santé, véritablement intégré au projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique de l'établissement.
Objectifs	* Contribuer à l'éducation à la citoyenneté * Préparer le plan de prévention de la violence * Proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion * Définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques Il s'agit de mieux préparer les élèves à l'apprentissage de la vie en société, à la construction d'attitudes et de comportements responsables vis-à-vis de soi, des autres et de l'environnement
Public	Chaque établissement scolaire du second degré (les collèges)
Territoire	Département du Maine et Loire
Partenaires	Les Etablissement Publics Locaux d'Enseignement sont autonomes dans les actions qu'ils mettent en œuvre et font donc appel à des partenaires selon leurs besoins
Organismes financeurs	IA (formation du personnel enseignant) DDASS (GRSP pour le financement des actions)
Calendrier	
Appel à candidature	-
Clôture des candidatures	
Instruction des dossiers	-
Mise en paiement	-
Bilan	Bilan annuel des activités
Autre	
Critères d'évaluation	Il n'existe pas d'évaluation spécifique aux actions mises en œuvre par les CESC
Organismes gestionnaires	IA
Divers	